

Première conférence européenne - Exposition du numéro 112

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence unique européen. La Directive sur le service universel des télécommunications (2002/22/CE) prévoit que le 112 doit fonctionner dans tous les Etats membres de l'Union européenne en parallèle avec les numéros d'appel d'urgence nationaux. L'accès doit être gratuit et il faut répondre et traiter tous les appels de façon adéquate. Les Etats membres doivent veiller à ce que leurs ressortissants connaissent le 112 et les opérateurs des réseaux téléphoniques publics doivent fournir aux services d'urgence les informations nécessaires à la localisation de l'appelant en détresse. La Commission européenne estime par ailleurs que les services publics pourraient économiser chaque année

quelque 5 milliards € et sauver quelque 5 000 vies supplémentaires par le simple fait de rendre possible la localisation des appelants.

Le secteur de la prévention incendie et vol est directement concerné par le bon fonctionnement des centres traitant les appels d'urgence: plus grandes chances de survie et moins de risques de séquelles persistantes à long terme pour les victimes, moins de dégâts aux bâtiments, moins d'indemnisations pour les assureurs.

La première conférence et exposition européenne du 112, qui est organisée à Bruxelles le 1er décembre 2003, constitue une occasion unique pour tous les acteurs intéressés par le bon fonctionnement du 112 au niveau européen. La conférence et l'exposition sont organisées par l'Association européenne du numéro d'appel d'urgence

EENA 112 (European Emergency Number Association). Cette association sans but lucratif est établie en Belgique. Son objectif principal est de promouvoir la connaissance et l'utilisation efficace du 112 dans tous les pays européens en agissant comme une plate-forme de discussion qui rassemble tous les acteurs (organisations, entreprises et individus) impliqués dans le développement et la mise en œuvre du 112.

De plus amples informations sur l'EENA, la conférence et l'exposition (formulaire de participation, données pratiques, etc.) sont disponibles sur le site de l'EENA à <http://eena.org>.

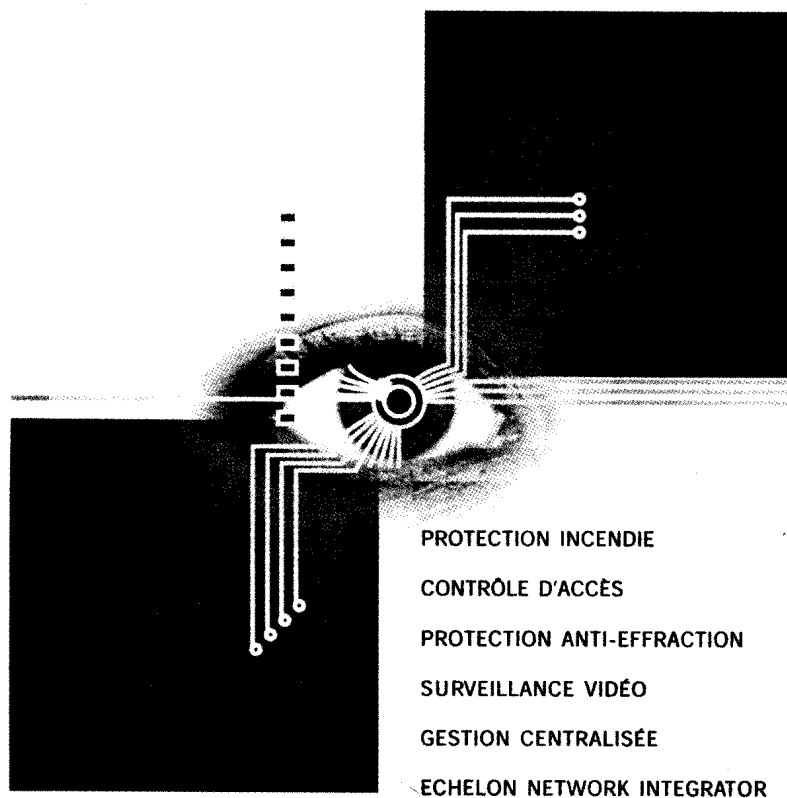
Liste des membres ABEE 2003

L'association belge des entrepreneurs d'étanchéité (ABEE) vient d'éditer sa nouvelle liste des membres 2003. Cette liste présente 180

entrepreneurs d'étanchéité professionnels dans toute la Belgique. Elle mentionne non seulement les coordonnées des firmes, mais également des renseignements relatifs à l'enregistrement, l'agrément, les matériaux utilisés, la nature des travaux, etc. Elle contient également les adresses utiles des fabricants et des fournisseurs de produits utilisés par les entreprises de travaux d'étanchéité.

Un *exemplaire gratuit* est réservé aux maîtres d'ouvrage publics et privés, architectes, ingénieurs et aux entrepreneurs. Pour d'autres groupes cibles, le prix est de 45 € par exemplaire, hors TVA. La liste peut être demandée par écrit à l'adresse suivante:

Secrétariat de l'ABEE
Brusselsesteenweg 333E
B-1785 BRUSSEGEM
Fax: 02/461 09 12
e-mail: abee@confederationconstruction.be



COUP D'ŒIL SUR... SÉCURITÉ INTÉGRÉE

- PROTECTION INCENDIE
- CONTRÔLE D'ACCÈS
- PROTECTION ANTI-EFFRACTION
- SURVEILLANCE VIDÉO
- GESTION CENTRALISÉE
- ECHELON NETWORK INTEGRATOR

Division Sécurité



E.N.I. s.a. Kontichsesteenweg 25 • B-2630 Aartselaar
☎ +32(0)3 870 12 79 • 📠 +32(0)3 870 12 45
e-mail: secre.ie@eni.be